

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N°553

OBJET : ANNEE 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE n°1

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-2 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOpte la décision modificative n°1 de 2024 pour le budget annexe assainissement conformément au document budgétaire annexé.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **23 Voix pour :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indra GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAUVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Karim ALLEK.
- **10 abstentions :** Monsieur Jean-Pierre-BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëticia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 18 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 18 décembre 2024

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 06/01/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-217703503-20241218-DEL IB_553_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBREE 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	25
Absents :	10
Pouvoirs :	8
Votants :	33

Convoqués le : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 18 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

POUVOIRS DE :	Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-Claude DEBACKER
	Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR	à	Monsieur Ziain TADJINE
	Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
	Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Karim ALLEK a quitté la séance avant le vote de la délibération n°548 (Réforme et vente de divers matériels municipaux) et est revenu avant le vote de la délibération n°549 (Avances sur subvention 2025 aux associations et au CCAS).

* Il est à noter que Monsieur Manuel MACHADO est arrivé avant le vote de la délibération n°549 (Avances sur subvention 2025 aux associations et au CCAS)

* Il est à noter que Monsieur Malek BENSAI a quitté la séance pendant la délibération n°552 (Année 2024- budget principal – décision modificative n°2), sans influence sur le vote